AGENDA 21 de MEYRARGUES

SYNTHESE

SOMMAIRE

1 - CONTEXTE DE LA DEMARCHE AGENDA 21 A MEYRARGUES 2

2 - LES GRANDES ETAPES DE L'AGENDA 21 DE MEYRARGUES 3

3 - LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE 3

4 - LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE 5

5 - LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D'ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNE 8

ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE 8
ORIENTATION 2 : CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE 9
ORIENTATION 3 : AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOME DES RESSOURCES 10
ORIENTATION 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE 11

6 - LISTE DES ANNEXES ..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1 - CONTEXTE DE LA DEMARCHE AGENDA 21 A MEYRARGUES

Deux démarches complémentaires au service de la commune pour un projet de développement durable cohérent : l'Agenda 21 et le PLU

Depuis juin 1999, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire fait explicitement référence à la démarche d'Agenda 21 local comme outil de mise en oeuvre du développement durable.
En parallèle, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 15 Décembre 2000 a amené une réforme profonde des documents d'urbanisme. Cette loi a notamment remplacé les plans d'occupation des sols (POS) par les plans locaux d'urbanisme (PLU). La loi Urbanisme et Habitat, du 2 juillet 2003 a conforté l'esprit de la loi SRU tout en simplifiant son application. Depuis le 1er Octobre 2007, la réforme des autorisations d'urbanisme simplifie et améliore la sécurité juridique de ces procédures.

C'est dans ce contexte législatif et dans une volonté de mettre en oeuvre une politique de développement durable résolument opérationnelle que la commune de MEYRARGUES a souhaité que la démarche Agenda 21 soit déployée de façon concomitante avec la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). A travers ce choix, la commune projette de se doter d'un véritable document d'urbanisme adapté à ses besoins actuels et futurs, qui soit cohérent avec son engagement plus large en faveur du développement durable.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2009, la commune de Meyrargues s'est engagée formellement dans une démarche d'Agenda 21 afin d'intégrer les principes du développement durable au cœur de son territoire.

Les objectifs de l'agenda 21 de Meyrargues

Dans le cadre du projet d'Agenda 21, les objectifs spécifiques poursuivis par la commune de Meyrargues sont les suivants :

- **Rendre lisible l'action municipale** en matière de développement durable.
- **Acquérir une méthodologie de travail** permettant d'intégrer les principes du développement durable dans le fonctionnement de la collectivité **dans une démarche d'amélioration continue.**
- **Compléter et amender le P.L.U.** que la commune élabore en parallèle de la démarche Agenda 21.
- **Construire un plan d'actions global cohérent avec** les politiques sectorielles (PDU, PLH, Charte environnement…).
- **Renforcer l'écoute et la participation** des habitants dans les processus décisionnels de la ville.

Une assistance externe coordonnée pour les 2 démarches Agenda 21 et PLU

En 2009, la commune lançait une consultation pour désigner un assistant à maître d'ouvrage en capacité de l'accompagner pour les 2 démarches, Agenda 21 et PLU.
Ainsi, la commune de Meyrargues s'est dotée de compétences externes qui ont travaillé en étroite collaboration pour assurer un accompagnement dans l'ensemble de ces demarches :

- **Le bureau d'études Luyton**, spécialisé en urbanisme réglementaire et opérationnel, pour l'élaboration du P.L.U.
- **Le bureau d'études SLK Ingénierie**, spécialisé dans les démarches de développement durable pour la mise en place de l'Agenda 21.
- **L'ARPE PACA**, Agence Régionale Pour l'Environnement au service des collectivités dans le domaine de l'environnement et de l'écodéveloppement, soutenue par la la **Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)** pour le suivi de l'Agenda 21.

La commune de Meyragues est inscrite dans deux réseaux liés au développement durable : le Réseau Territoires Durables et le Réseau Commande Publique et Développement Durable tous deux animés par l'ARPE. Elle a aussi adhéré au dispositif de Conseil en Economie Partartagé mis en place par la CPA et à l'association Bâtiments Durables Méditerrannéens et participé à des ateliers A21 de la CPA.

2 - LES GRANDES ETAPES DE L'AGENDA 21 DE MEYRARGUES

LA CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE AGENDA 21

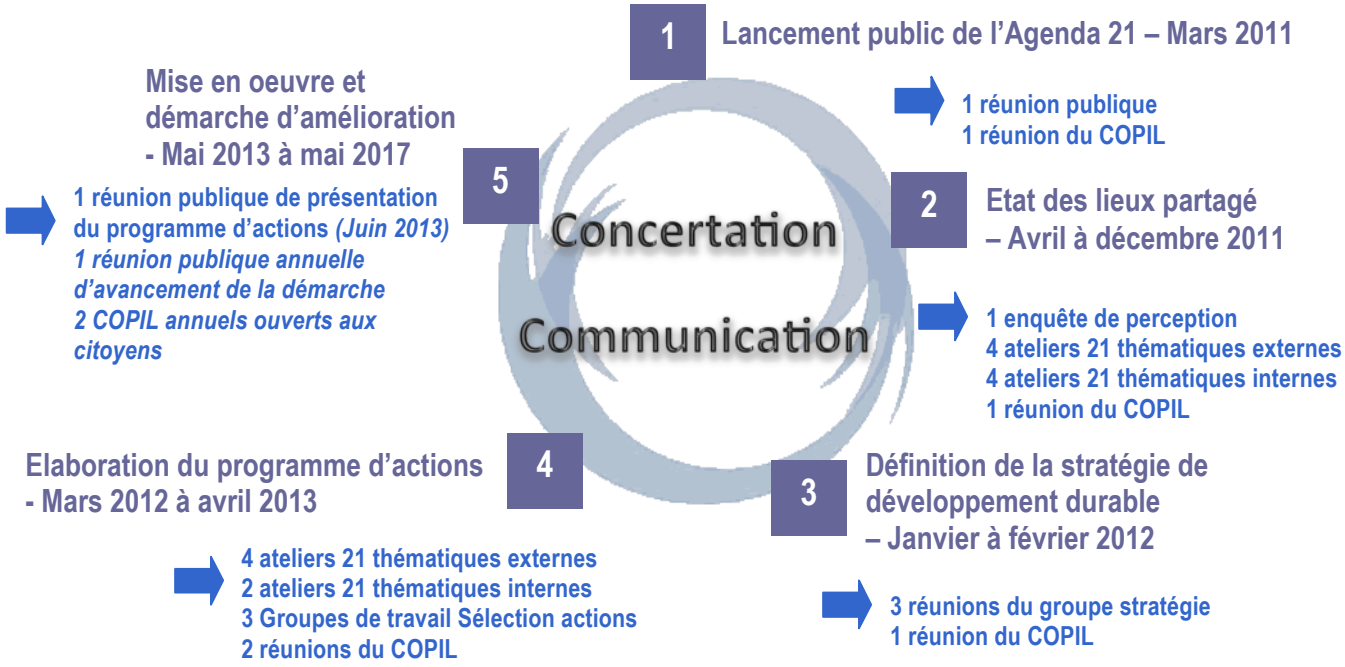

3 - LA DEMARCHE MISE EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE

Un pilotage ouvert aux citoyens

Sandra THOMANN, élue municipale adjointe en charge de l'urbanisme, a travaillé en étroite collaboration avec Mme le Maire, Mireille JOUVE, pour garantir l'impulsion politique de l'Agenda 21. 2 comités dédiés à la démarche Agenda 21 ont été créés :

- **Le Comité Technique (COTEC).** Les membres sont l'élue référente, Sandra THOMANN, le Directeur Général des Services, Olivier MOËNARD, un chargé de mission de l'ARPE, Maxence COULON, la consultante du bureau d'étude SLK Ingénierie, Laurence CHRAPATY.
  Le Comité Technique assure la mise oeuvre opérationnelle de la démarche Agenda 21 et du programme d'actions associé.
- **Le Comité de Pilotage (COPIL)**. Les membres sont ceux du COTEC, Mme le Maire, les élus du Conseil municipal, les membres des 2 commissions extra-municipales réunissant des citoyens déjà impliqués dans la vie locale (Commission Extra-municipale de Développement et d'Eco-citoyenneté - CEDEC – et Commission Extra municipale de la Culture).
  Le comité de pilotage a validé la méthodologie de déploiement de la démarche et en particulier les modalités de concertation proposées. Il a validé également périodiquement les documents de synthèse propres à chaque étape. Enfin, cette instance a préparé la stratégie et le programme d'actions qui ont été présentés en Conseil municipal.

Une concertation favorisant l'implication des citoyens

Dès le **diagnostic**, au 1er semestre 2011, le comité de pilotage a souhaité **associer le plus grand nombre d'acteurs internes et externes à la définition de son Agenda 21**. La commune a ainsi fait réaliser un logo Agenda 21 et éditer des plaquettes de communication diffusées à chaque domicile en même temps que le bulletin municpal (CF Annexe). Cette annonce a été relayée par le panneau lumineux de la commune. La commune a organisé une **réunion publique d'information et de lancement de l'Agenda 21**, accompagnée d'une enquête de perception et d'une série d'ateliers thématiques pour le partage du diagnostic (CF annexe le questionnaire - les résultats). Cette **série d'ateliers thématiques autour du diagnostic territorial** s'est déroulée à l'automne 2011 dans le cadre des « mercredis du développement durable ». A noter que ces ateliers ont été réalisés en externe (le soir) comme en interne (en journée), pour permettre une participation optimale. Ils s'appuyaient sur un diagnostic commun entre le PLU, l'Agenda 21 et l'Etat initial de l'environnement (CF annexe). En externe, les thèmes des ateliers de partage du diagnostic ont été :

- Atelier n°1 : Préservation des ressources et des milieux – Prévention des risques – 12 Octobre 2011
- Atelier n°2 : Qualité de vie et cohésion sociale – 19 Octobre 2011
- Atelier n°3 : Développement économique et emploi – 26 Octobre 2011
- Atelier n°4 : Aménagement du territoire et économies d'énergie – 2 novembre 2011

Ces ateliers ont été l'occasion pour la commune de constituer un premier listing de citoyens intéressés par la démarche.

Pour la **définition du plan d'actions**, le comité de pilotage a décidé de poursuivre la démarche en miroir avec des ateliers externes thématiques et leur pendant en interne, avec les agents municipaux. Les thèmes des ateliers se sont articulés en cohérence avec la préfiguration de stratégie de Devéloppement Durable définie par la collectivité dans le cadre de son processus Agenda 21 soit :

- Atelier n°1 : Un développement équilibré et maîtrisé pour la commune de Meyrargues – 21 Mars 2012
- Atelier n°2 : Préserver et valoriser le cadre de vie de la commune - 4 avril 2012
- Atelier n°3 : Avoir une gestion durable et économe des ressources - 11 avril 2012
- Atelier n°4 : Favoriser la participation citoyenne et la solidarité - 25 avril 2012

L'animation des ateliers était assurée par le bureau d'études SLK qui utilisait la méthode d'animation dite **Métaplan** (utilisation de post-it) pour garantir une participation de tous. Le taux de participation enregistré au niveau des ateliers thématiques externes est relativement satisfaisant compte tenu de la taille de la commune : en moyenne une **vingtaine de participants pour chacun des ateliers organisés**, au stade du diagnostic ou de la défininition du programme d'actions. De même, avec **147 réponses**, on enregistre un bon taux de retour pour les enquêtes, avec un panel de répondants représentatif de toutes les tranches d'âges, excepté pour les moins de 25 ans. Ce dispositif de concertation autour du plan d'actions a porté ses fruits puisque la première liste d'actions potentielles du programme d'actions comportait **224 propositions d'actions.**

Une co-construction des citoyens avec les élus et les services municipaux

Selon les étapes, la commune a mobilisé les élus, services et citoyens de différentes manières dans des **groupes de travail**. Ces groupes étaient composés d'environ 5 élus et de plusieurs représentants des commissions extra-municipales :

- 1 groupe de travail pour définir la **stratégie de développement durable** à l'issue du diagnostic. Il s'est réuni 3 fois au début de l'année 2012 pour traduire les enjeux du diagnostic en objectifs. La stratégie proposée a pu être ainsi formalisée une première fois en Comité de Pilotage, puis réajustée en fin de démarche grâce au travail approndi réalisé par les élus dans le cadre du PADD, équivalent de la stratégie pour le PLU.
- 3 groupes de travail mis en œuvre lors de l'été 2012 pour réduire la **liste des propositions d'actions**. Ce travail d'évaluation et de rationalisation a permis d'effectuer une première vague de sélection des actions. Les groupes se sont répartis les objectifs de manière transversale et ont étudié **la pertinence et la faisabilité des actions** proposées par les ateliers à l'aide d'un **tableau d'évaluation** permettant de donner une note aux actions (CF annexe). A l'issue de cette phase, on décomptait une centaine d'actions. Le Comité de pilotage a pu ainsi réduire le nombre d'actions en fonction des moyens humains et financiers disponibles.

Une fois les actions sélectionnées, la définition des fiches actions a constitué également un **travail collaboratif entre les acteurs internes**, élus, Directeur Général des Services, responsables de services ou chargés de mission et les **acteurs externes**, membres des commissions extra - municipales, impliqués dans le projet.
Le format de la **fiche action** a été défini de façon collégiale en COPIL. Par ailleurs, une **grille d'analyse** annexe permettait aux rédacteurs des fiches de mieux intégrer les finalités du développement durable dans l'action (CF annexe). Le renseignement des fiches actions a fait l'objet d'une cession de formation des porteurs de projets par l'ARPE pour favoriser ce travail collaboratif. Pour centraliser et **partager le programme d'actions**, les fiches actions ont été toutes renseignées par les rédacteurs sur un **outil en ligne accessible depuis internet,** quel que soit le statut des acteurs, interne ou externe.

Cette méthode de travail a clairement permis de favoriser la transversalité entre services, mais aussi entre élus, agents, partenaires et citoyens.

Une évaluation adaptée aux moyens limités de la commune et au service d'une amélioration continue

La commune n'ayant pas de « culture » de l'évaluation et ne disposant par de chargé de mission pour la rédaction du plan d'actions et le suivi de sa mise en œuvre, l'évaluation de la démarche s'effectura sur la réalisation des actions du programme. Pour chaque action sont identifés un ou plusieurs indicateurs d'efficacité, éventuellement des indicateurs d'impacts, qui permettront de mesurer le degré de réalisation de l'action et d'atteinte des objectifs. Pour chaque indicateur sont précisés le moyen de collecte et les éventuelles données de référence. L'extranet mis en place centralisera l'information en permettant aux porteurs de projet de renseigner le suivi de l'action, les indicateurs retenus et leurs valeurs, les pistes d'amélioration.

Le suivi et l'évaluation de la démarche seront impulsés par l'élue référente, Sandra THOMANN, et réalisés par le Comité de Pilotage (même composition que pour la construction du plan d'actions, sans l'ARPE ni le Bureau d'études SLK). La participation de citoyens à ce comité de suivi sera donc toujours possible grâce à l'implication des 2 commissions extra-municipales. Il se réunira tous les 6 mois pour faire un point d'étape. Un tableau de bord permettra d'avoir une vision globale de l'avancement des actions.

La commune organisera par une information publique lors la réunion annuelle du Maire qui présentera l'avancement de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21. La commune communiquera aussi à l'occasion des réunions thématiques sur les projets en cours. Une communication régulière sur l'Agenda 21 sera également faite à travers le bulletin municipal trimestriel et le site internet.

Par ailleurs, la démarche d'amélioration continue s'appuiera sur les nombreuses actions menées par les services pour une administration éco-responsable (commande publique responsable, gestion durable des espaces verts, sensibilisation des agents aux éco-gestes…). Elle permettra une intégration progressive des principes du développement durable dans la pratique des services et des partenaires associés.

4 - LES SPECIFICITES DU TERRITOIRE AU REGARD DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Données issues du diagnostic partagé PLU / A 21 / Evalutation environnementale (CF annexe 1)

Meyrargues, une commune de transition entre la région urbaine d'Aix-Marseille et l'arrière pays autour de la vallée de la Durance

Meyrargues est une commune du nord-est des Bouches-du-Rhône, à mi-chemin entre les agglomérations d'Aix-Marseille et les départements du Var et du Vaucluse. A 235 m d'altitude, entre les massifs du Luberon et de la Sainte-Victoire, elle surplombe la plaine de la Durance et s'étend sur 4 167 hectares. La commune s'est développée autour d'un pôle central, le coeur de village. Le développement et le fonctionnement urbain sont conditionnés par des frontières physiques (relief, espaces naturels, Durance, Grand Vallat) et infrastructures (A51, RD96, voie ferrée, canal EDF). On constate actuellement un étalement de l'urbanisation (peu dense) en zone NB qui exerce une pression foncière sur les espaces agricoles.

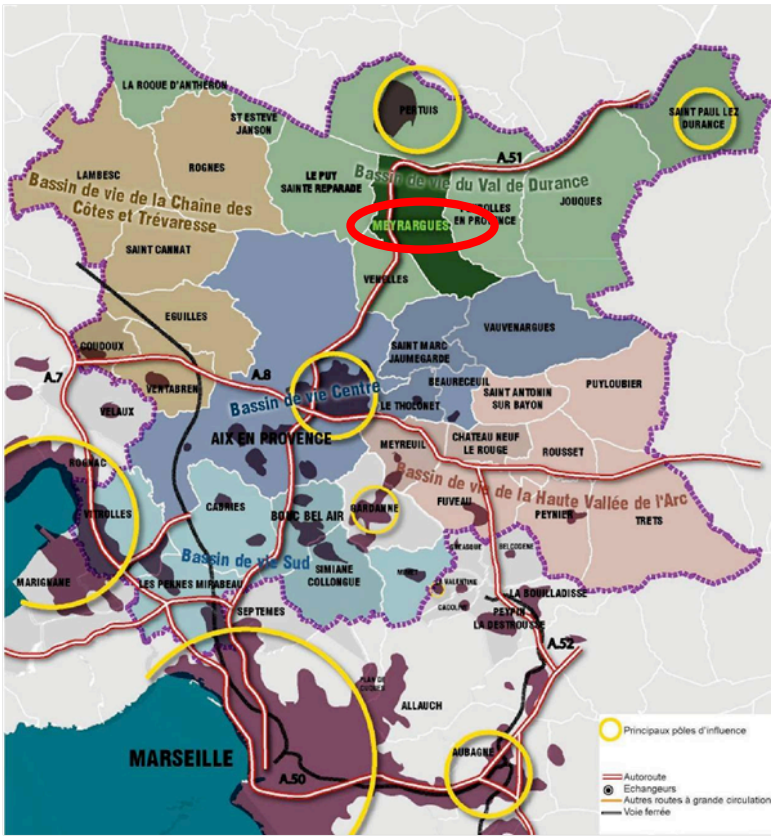

Une croissance démographique faible ces dernières années

Au dernier recensement en 2011, la commune comptait 3 531 habitants soit une densité de 85 hab/km².
Si la croissance démographique a été faible ces dernières années (0,8%) et que sa population est viellissante, cette tendance tend à s'inverser avec l'arrivée croissante de nouveaux ménages.

Des possibilités de contribuer à la lutte contre le changement climatique sur les questions de mobilité et d'énergie

Du point de vue des infrastructures routières, si la ville est bien desservie, la configuration du territoire et l'absence de liaisons interquartiers mixtes favorisent l'utilisation de la voiture individuelle. Pour les déplacements, le moyen le plus utilisé reste la voiture malgré la présence de transports collectifs et d'une gare sur la commune.

Du point de vue énergétique, le contexte local est marqué par une dépendance énergétique vis-à-vis des ressources fossiles et par un bâti dégradé potentiellement énergivore. A l'échelle de l'agglomération du Pays d'Aix (CPA), la production énergétique se répartit comme suit : 65% d'énergie issue des centrales thermiques électriques et 30% d'énergie issue de centrales hydrauliques. Ainsi, l'essentiel de l'énergie renouvelable produite provient de la production hydraulique. Le bois énergie (chauffage) et la production solaire (essentiellement capteurs solaires thermiques en toiture installés chez des particuliers) représentent respectivement 1% et 0,04% de la production d'énergie en pays d'Aix. Pour autant, l'ensoleillement important tout au long de l'année confère au territoire de Meyrargues des conditions propices à l'accueil d'installations de panneaux solaires thermiques pour couvrir les besoins en chauffage et de panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'énergie électrique. De même, il existe quelques potentialités intéressantes concernant la filière bois-énergie sur la commune de Meyrargues.

Un patrimoine naturel, historique et paysager remarquable

La commune est caractérisée par 5 ambiances paysagères différentes : la vallée de la Durance, la plaine agricole, le centre bourg et ses extensions immédiates, les massifs boisés et les coteaux. Elle possède à la fois des des éléments forts identitaires (Canal de Peyrolles, torrent de Vauclaire, Grand Vallat) et des éléments patrimoniaux bâtis et vernaculaires riches (l'aqueduc romain de la Traconnade, le château du Xème siècle, l'église St André et 3 chapelles, le portail du Clos, la colonne de Pierre, le monument aux Morts).

Du point de vue de son patrimoine naturel, elle possède plusieurs sites naturels d'une grande richesse : 3 sites Natura 2000 (44 % du territoire communal), 2 ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux), 3 ZNIEFF de type I et II (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), un espace intégré au "Grand Site Sainte Victoire".

La consommation en ressources naturelles hydriques et la protection de ces ressources

Le territoire de la commune dans sa partie nord est bordé par la Durance, cours d'eau principal s'écoulant d'est en ouest et dont la qualité de l'eau est jugée médiocre du fait de pollutions diffuses liées à un assainissement défectueux ou à des pollutions industrielles éparses. Au cœur du village bâti s'écoule un vallat. Le sous-sol du territoire communal héberge 3 masses d'eau souterraines distinctes représentant un réservoir quantitatif suffisant pour la commune. Cependant, la masse située à l'aplomb de la Durance et de ses affluents se révèle d'une qualité non satisfaisante.
L'approvisionnement en eau potable de la commune se faisant à partir d'un réservoir indépendant de cette masse d'eau, la qualité de l'eau potable distribuée est complètement satisfaisante tant sur les paramètres microbiologiques que physicochimiques.
Avec 112 litres/ jour/ habitant, la consommation en eau des Meyrarguais est en dessous de la consommation moyenne nationale à 150 litres/ jour/ habitant.
Enfin, la commune est dotée d'une station d'épuration vétuste, qui n'est plus adaptée du point de vue de la qualité des traitements et est sous dimensionnée par rapport à la progression démographique (3 000 Equivalent-Habitants).

La gestion des déchets

La gestion des déchets constitue une des compétences déléguées à la Communauté du Pays d'Aix (CPA). Cette dernière a mis en place une collecte « en porte à porte » dans les lotissements, un réseau de 17 Points d'Apport Volontaire et une déchetterie implantée sur le territoire communal pouvant accueillir 15 000 tonnes/an de déchets pour 10 000 visites annuelles.
Si la commune se caractérise par une quantité de déchets triés annuellement sur la commune (47 kg/hab en 2010) inférieure à la moyenne nationale (67/kg/hab), cette captation est en progresssion depuis la mise en place du tri sélectif sur la commune.
A noter une particularité de la commune : avec 299 kg/hab en 2009 à Meyrargues, la production de déchets à la source est inférieure à la moyenne nationale (360 kg/hab).

Un territoire communal exposé à 6 risques majeurs

La commune est exposée à 6 risques majeurs (inondation, incendie de forêt, mouvement de terrain, séisme, transports de matières dangereuses, rupture de barrage) et a mis en place les outils de prévision, prévention et protection contre les risques majeurs (PPR inondation, PPR incendie de forêt, PPR Mouvement de terrain – Eboulement chutes de pierres et de blocs, PPR, PIDAF…).

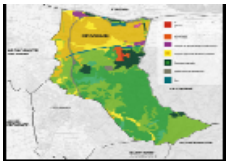

Un parc de logements à renforcer et à adapter aux besoins

La commune dispose de 1600 logements dont 88% sont des résidences principales principalement sous forme de maisons individuelles.
Avec 183 logements, l'offre de logements sociaux représente 13% du parc total. Bien que développée, elle reste insuffisante au regard des 25% imposés par la récente loi Duflot.

Une économie locale dynamique mais une commune déficitaire en emplois pour ses résidents

Malgré un regain des secteurs de la construction et de l'industrie, le tissu économique local reste à dominante tertiaire (commerces, services et transports) et génère logiquement des emplois dans le domaine tertiaire mais également dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale.
80% des actifs meyrarguais sur un total de 1538 actifs travaillent en dehors de la commune. Simultanément, 53% des 580 emplois proposés au sein de la commune sont occupés par des résidents de la commune.

Des initiatives notoires et originales en matière de gestion responsable des services publics

La mairie a mis en place une série d'actions destinées à enclencher une dématérialisation des services (par exemple au niveau de la transmission des arrêtés municipaux, du réglement de la cantine…) amenant dans certains cas une simplification des procédures.
De plus, des commissions extra-municipales ont été mises en place (Commission Extra-municipale de Developpement et d'Eco citoyenneté (CEDEC), Commission Extra-municipale de la Culture...) afin de favoriser la participation citoyenne à l'action municipale.

Des actions visant à dynamiser la vie locale et à créer du lien social

A travers sa programmation culturelle éclectique, des activités de lecture et autres proposées par la médiathèque, et de la vingtaine de pratiques sportives organisées par les associations au sein des infrastructures mises à disposition par la commune, la commune de Meyrargues souhaite toucher tous les publics, de tous âges et de tout niveau social (une politique tarifaire incitative est mise en place à cet effet).
On comptabilise une cinquantaine d'associations qui illustrent bien la richesse de la vie locale.

La commune relaie les informations sur les aides en direction des publics fragiles ou en difficulté provisoire, notamment pour ce qui concerne les logements sociaux, le RSA, les allocations de solidarité pour les personnes âgées, les bourses pour les étudiants, les vacances et colonies pour les enfants….et met en place des actions de solidarité en faveur de ces publics (portage des repas, permanences d'une assistante sociale, consultations avocat gratuites…).
Elle organise périodiquement des évènements destinés à créer du lien social entre les habitants de la commune (rencontres personnes âgées, manifestations sportives, journée des associations et des talents locaux, évènements sur l'histoire et la culture locale, cérémonie de la citoynneté, accueil des nouveaux arrivants….).

Les enjeux issus du diagnostic partagé :

- L'étalement urbain et de la consommation des zones naturelles,
- La qualité de l'urbanisation et la mixité fonctionnelle dans les nouvelles opérations,
- Les besoins actuels et futurs de la population en logements et en équipements,
- L'exposition de la population aux risques (→ intégré au PLU),
- Le développement de l'emploi local,
- L'utilisation des transports en commun et des modes de déplacement doux,
- La prévention des pollutions,
- La limitation de l'impact sur le réchauffement climatique,
- La préservation et la valorisation de l'identité meyrarguaise,
- La vie sociale et culturelle de la commune,
- Les inégalités sociales et la discrimination,
- L'information sur le développement durable.

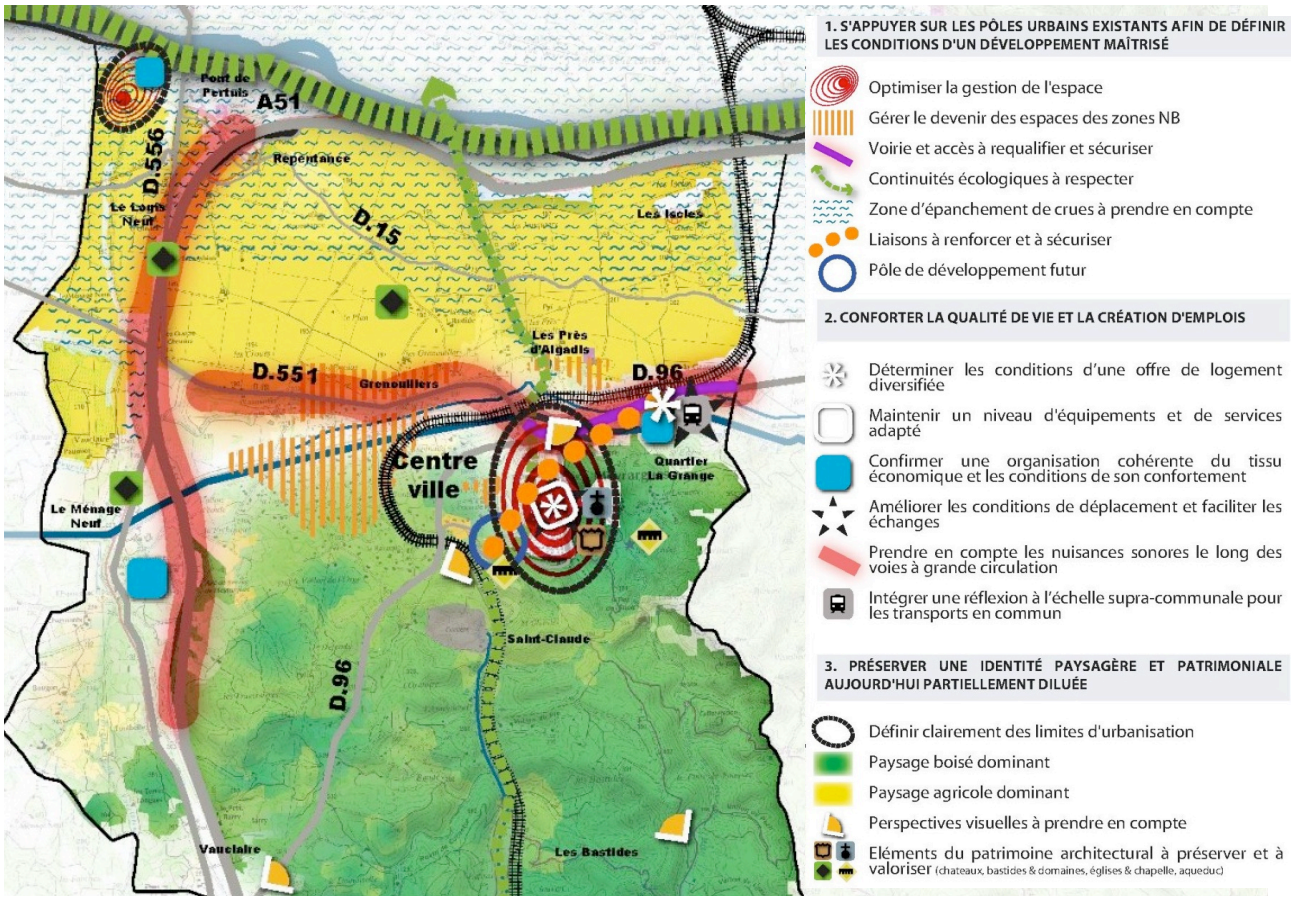

5 - LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D'ACTIONS AGENDA 21 DE LA COMMUNE

ORIENTATION 1 : PROMOUVOIR UN DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET MAITRISE POUR LA COMMUNE DE MEYRARGUES

OBJECTIFS	N° Action	ACTIONS	Actions en lien	Début de l'action	Budget
Objectif n°1 : Organiser le développement urbain en privilégiant une approche sociale et environnementale	1	**Intégrer le développement durable dans le PLU**		2011	88 000
	2	**Créer un écoquartier ou quartier durable au sein du village**		2015	Etudes opétationnelles en cours
	3	**Créer un cahier de recommandations pour favoriser les pratiques de construction et réhabilitation durables**	1 - 3 - 40	2014	6000
	4	**Créer une charte environnementale pour tous les projets d'aménagement et programmes de logements**	1 - 2 - 3 - 21	2014	4000
	5	**Prévoir des programmes de logements sociaux et des logements pour les primo-accédants**	1 – 2 – 3 – 4	2013	Etudes opérationnelles en cours
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Réhabilitation de la friche Barbier Dauphin* *Reconstruction de la médiathèque détruite par un incendie dans le cadre d'une démarche de Qualité Environnementale BDM – Bâtiments Durables Méditerrannéens*			
Objectif n°2 : Favoriser le maintien et la création d'emplois à Meyrargues	6	**Proposer des exonérations de charges pour les installations d'Entreprises dans les zones d'activitésrespectant le Développement Durable**		2014	A l'étude
	7	**Favoriser les circuits courts avec l'agriculture et l'artisanat local**	8 - 42	2016	-
	8	**Développer les foires et marchés**	7	2013	885500
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Partenariat avec l'Association des commerçants de Meyrargues* *Bureau municipal de l'emploi* *Permanence du PLIE*			
Objectif n°3 : Maintenir le niveau d'équipement et de services en cohérence avec la croissance démographique*	9	**Construire une nouvelle station d'épuration version durable**		2013	2 760 000
	10	**Plan de mise en accessibilité PMR des bâtiments publics et des espaces publics**		2013	208229
	11	**Améliorer le regroupement des bâtiments publics**		2012	3 800 000
	12	**Développer les équipements sportifs accessibles pour tous spécifiquement sur le plateau de la Plaine**		2013	3 900 000
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Aménagement d'espaces sportifs et ludiques sur le plateau de la Plaine : City Stade, Skate Parc…et réfection de la salle polyvalente* *Création de jardins partagés et d'un jardin potager au sein de l'école*			

** Objectif commun au PADD*

ORIENTATION 2 : CONTINUER A PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE LA COMMUNE

OBJECTIFS	N° Action	ACTIONS	Actions en lien	Début de l'action	Budget
Objectif n°1 : Participer à la valorisation des éléments remarquables liés à l'identité Meyrarguaise*	13	**Aider à la valoirisation des façades du centre**	1 – 3 – 4	2009	40 000/an
	14	**Valoriser et informer sur le patrimoine communal**	15	2011	80 000
	15	**Créer et développer l'association 'Mémoires et Histoire du Val de Durance' -**	14	2013	1 000/ an
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Création d'un circuit historique et patrimonial - Homogénéisation de la signalétique d'identification des monuments historiques- mise en place d'une table d'orientation* *Confortement de l'aqueduc romain* *Organisation des journées du patrimoine et des journées de l'archéologie*			
Objectif n°2: Préserver les grands équilibres écologiques*	16	**Mettre en pratique une gestion durable des espaces verts**		2013	Programmation en cours
	17	**Éradiquer les décharges sauvages**		2013	-
	18	**Organiser une concertation autour de la gestion des forêts meyrarguaises**		2014	-
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Opération de remise en culture de fonds de vallons dans le massif forestier* *Création de jardins partagés et d'un jardin partagé au sein de l'école* *Journée d'intégration des élèves des Arts et Métiers (nettoyage du Vallat, débroussaillage…)* *Convention de pâturage avec un berger* *Organisation de la manifestation "Nettoyons nos collines"*			
Objectif n°3 : Redonner de la qualité aux espaces publics*	19	**Améliorer de façon qualitative les espaces publics en intégrant le Développement Durable**	1	2009	2 383 000
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Requalification des espaces extérieurs du quartier La Pouranne* *Requalification de la place Vincent Scotto*			
Objectif n°4 : Améliorer les conditions de déplacement et de stationnement*	20	**Réaliser un plan de circulation intégrant les déplacements doux et renforçant la sécurité routière**	1	2013	8 600
	21	**Modernisation du quartier de la Coudourousse Gare pour favoriser le développement de l'offre multimodale**	20	2013	Etudes opérationnelles en cours
	22	**Investir dans des véhicules propres pour les services municipaux**		2013	41 293
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Création d'une zone 30 en centre ville et pose de ralentisseurs pour favoriser l'apaisement de la circulation* *Installation de radars pédagogiques en entrée de ville* *Organisation de la fête nationale du vélo* *Mise en place de l'opération "Marchons vers l'école"* *Participation aux journées du du Film sur l'environnement sur le thème de la mobilité* *Point de covoiturage place Vincent Scotto*			

** Objectif commun au PADD*

ORIENTATION 3 : AVOIR UNE GESTION DURABLE ET ECONOME DES RESSOURCES

OBJECTIFS	N° Action	ACTIONS	Actions en lien	Début de l'action	Budget
Objectif n°1 : Gérer durablement l'énergie	23	**Intégrer la qualité environnementale dans les projets de construction et/ou de réhabilitation de bâtiments communaux**	24 - 25	2013	598 100
	24	**Favoriser le développement d'énergies renouvelables**	26	2009	112 000
	25	**Poursuivre les actions de gestion des bâtiments communaux pour limiter les consommations énergétiques**	3 – 23 – 24 – 32 – 39	2011	3 545
	26	**Poursuivre la rénovation et l'amélioration de l'éclairage public dans le but d'économiser l'énergie**	24	2010	58 612
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Adhésion au Conseil en Economie Partagé avec intervention d'un économe de flux réalisant des diagnostics et préconisant certaines améliorations au sein des bâtiments (régulateurs de chauffage) et au niveau de l'éclairage public (horloge)* *Installation de panneaux photovoltaiques sur le toit de l'Ecole primaire Jules Ferry avec un affichage de la production d'énergie et de la quantité de CO2 économisée* *Mise en place de candélabres photovoltaïques*			
Objectif n°2 : Assurer la protection de la ressource en eau*	27	**Sécuriser la distribution en eau par la Société du Canal de Provence**		2014	150 000
	28	**Limiter les consommations d'eau sur les bâtiments communaux**	16 – 32 – 38 – 39 – 40	2013	1000
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Mise en place de systèmes hydroéconomes au sein des bâtiments municipaux* *Surveillance des volumes d'eau distribués par secteur et des surverses des réservoirs* *Mise en place de systèmes d'alarme par rapport à la qualité des eaux usées en sortie de station*			
Objectif n°3 : Continuer à diminuer les déchets à la source et augmenter le tri sélectif	29	**Veiller au maintien de la qualité du tri sélectif au niveau de la population et des services municipaux**	32 - 40	2008	6000
	30	**Développer le compostage collectif sur la commune**	40	2013	_
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Campagnes de sensibilisation régulières sur le tri sélectif depuis la mise en place en 2007* *Collecte de textiles usagers pour le recyclage : mise en place de conteneurs*			
Objectif n°4 : Avoir une gestion éco-responsable de la commune	31	**Dématérialisation des services de la Mairie**		2011	6 000
	32	**Sensibiliser les personnels municipaux au développement durable et à l'application concrète dans leurs missions**	25 - 28	2013	7 200
	33	**Instaurer des repas biologiques au restautaurant municipal intergénérationnel.**	7 - 42	2010	14 000 / an
	34	**Intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés**		2010	-
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Dématérialisation du paiement de la cantine et de l'envoi des arrêtés municipaux* *Dématérialisation des convocations et notes de synthèses des Conseils municipaux*			

** Objectif commun au PADD*

ORIENTATION 4 : FAVORISER LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA SOLIDARITE

OBJECTIFS	N° Action	ACTIONS	Actions en lien	Début de l'action	Budget
Objectif n°1 : Soutenir les actions de solidarité en direction des publics fragiles	35	**Organiser des activités intergénérationnelles**		2014	850
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Organisation d'un concours de boule intergénérationnel par le centre aéré* *Mise en place d'un déjeuner des enfants en primaire au foyer des anciens* *Mise en place régulièrement de nouveaux services à la personne en direction des personnes défavorisées (portage de repas pour les seniors, distribution de colis de produits alimentaires…)*			
Objectif n°2 : Répondre aux besoins des personnes âgées et de la jeunesse	36	**Monter un projet pédagogique et éducatif point jeune identifier besoin en animateur**		2015	3 000
	37	**Poursuivre les ateliers de prévention pour les personnes âgées.**	35	2012	-
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Mise en place du conseil municipal des jeunes*			
Objectif n°3 : Dynamiser la vie locale	38	**Poursuivre les manifestations éco-responsables**	25 – 28 – 29	2013	1000
	39	**Améliorer les services aux associations**		2013	500
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Organisation du marché de printemps chaque année* *Journée des associations et des talents locaux, avec pique-nique citoyen*			
Objectif n°4 : Informer les Meyrarguais sur les bonnes pratiques environnementales	40	**Informer les Meyrarguais sur l'environnement et le développement durable**		2013	-
	41	**Réaliser un programme annuel de sensibilisation sur l'environnement pour les jeunes meyrarguais**		2010	3000/AN
	42	**Valoriser les bonnes pratiques environnementales de l'agriculture locale**		2014	-
	Autres actions hors Agenda 21 contribuant à l'objectif	*Organisation de réunions publiques régulières (1 annuelle pour le bilan de l'action municipale et d'autres pour concerter sur les nouveaux projets)* *Création des 2 commissions extramunicipales, une sur le développement et éco-citoyenneté et une autre sur la culture* *Diffusion d'un bulletin d'informations municipal par les élus dans chaque boîte à lettres*			